



puis-je renouveler ma carte de séjour si j'ai redoublé mon année ?

Par **mimi1324**, le **28/05/2022** à **20:11**

Bonjour,

je suis étudiante étrangère (marocaine) , je suis rentrée en france en septembre 2020 pour passer la PASS (première année médecine) mais j'ai pas réussi a l'avoir et j'ai postuler pour Ensa marseille ecole d'architecture pour l'année 2021 2022 , mais pendant cette année j'ai eu plusieurs problème financier, physique et mentale qui ont fait que je suis en redoublement et j'ai peur que la préfecture n'accepte pas le renouvellement de carte de séjour (fin de validité de la carte de séjour le 30 /09 /2022) .

Je vous prie de me diriger vers une solution afin de pouvoir refaire mon année.

Par **youris**, le **29/05/2022** à **09:58**

bonjour,

seule votre préfecture peut répondre à votre question.

le lien ci-dessous

[renouvellement titre de séjour étudiant](#)

indique:

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

de votre assiduité,

de vos résultats aux examens,

des diplômes que vous obtenez,

des explications que vous fournissez si vous changez de cursus.

À savoir : un redoublement par cycle d'études ne remet pas en cause, par lui-même, le caractère sérieux des études.

selon votre message, après 2 années universitaires, vous n'avez validé aucune année, tout en changeant de cursus. Dans ces conditions, il est à craindre que vous n'obteniez pas le

renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

salutations